



EPE / SPA

NIF : 000216299033049

Siège Social : Cité des allées du 20/08/55, Skikda

Direction Opérationnelle de Skikda

AVIS DE CONSULTATION

N° 06 /AT/DO SKIKDA/2019

Un avis de consultation est lancé pour :

Travaux de canalisations Téléphoniques urbaines

CRITERES D'ELIGIBILITE

La présente consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydrauliques de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants :

Palier 01 : pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) : Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner pour ces lots

LOT N°01 : Travaux de canalisation urbaine : Cité 500 Logements Skikda **912 ML**

Palier 02 : pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) : Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

LOT N°02 : Travaux de canalisation urbaine : Cité COSIDER Oued El Ouahche **527 ML**

LOT N°03 : Travaux de canalisation urbaine : Kerkera Collo **352 ML**

LOT N°04 : Travaux de canalisation urbaine : Bekkouche Lakhdar **590 ML**

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DE SKIKDA

CITE DES ALLEES DU 20 AOUT 55

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de **(Deux)** mille Dinars **(2000 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : **001.00743.0300.000.115/91**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée portant: la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée portant : la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Offre technique** ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée portant : la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Offre financière** ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION

N° 06 /AT/DO SKIKDA/2019

TRAVAUX DE CANALISATIONS TELEPHONIQUES URBAINES

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **dix (10) jours** à partir de la date de parution du présent avis sur le site web d'Algérie Télécom : @www.at.dz.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.